

Rapport de majorité

Au conseil communal de Bullet
de la commission de la protection civile chargée d'examiner le préavis N° 15 – 2022
pour la construction de 2 abris PC

Rapporteur Louis Thévenaz

Membres Audrey Pétremand et Patrick Aubort

Florence Tagini et Romain Prévitali vous présenteront leur rapport de minorité

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers

On s'est réuni jeudi 29 septembre à 19 h 30 à la salle Bertha Bonnet. Malik Boukhris a répondu à nos questions et nous l'en remercions.

Aujourd'hui la commune dispose au Cluds, de 81 places abri PC avec cuisine, toilettes et lits.

Il y a quelques abris PC privés car à l'époque quand une personne construisait une maison, elle était obligée de construire un abri.

Par la suite, une septantaine de personnes ont eu la possibilité de payer 3000.- chacune en lieu et place de construire un abri : ce qui était bien moins cher qu'un abri. C'est pourquoi aujourd'hui nous disposons de 209000.- qui sont bloqués sur un compte et que nous pouvons disposer de cette somme seulement pour construire un abri PC. Si l'abri n'est pas construit avant 2025, le canton disposera de cette somme.

Le projet consiste à construire 2 abris PC de 100 m² au total. Dans chaque abri il y aura 1 WC chimique, 50 lits et un ventilateur manuel.

En déduisant la surface des WC, des lits sur 3 étages et la place à celui qui tournera la manivelle, il restera 26 m² pour 98 personnes soit 3,8 personnes au m². C'est prévu sans boissons et sans nourriture. Nous vous laissons vous imaginer ce que cela représente.

Alors, lorsque l'on sait qu'un abri correct coûte 15000.- par place soit 1 500 000.- pour 100 places, il faut pas que nous les conseillers rêvent de construire quelque chose de bien avec 209 000.-

En plus, après renseignements pris auprès d'Yvan Pahut député, celui-ci nous a confirmé qu'il y a assez de places dans les abris pour les 900 000 habitants du canton de Vaud et en cas de sinistre c'est la protection civile qui répartit la population dans les abris.

En construisant ces 2 abris, nous prenons le risque qu'il y ait un dépassement sur le budget. Nous pouvons pas en supporter les conséquences.

Sainte-Croix a un taux d'imposition à 70 %

Bullet 71,5 % : nous voulons pas se comparer à Sainte-Croix mais la commission ne veut pas que le taux de Bullet prenne l'ascenseur à cause de ces 2 abris et que la différence entre Sainte-Croix et Bullet augmente.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers de refuser la construction de ces 2 abris PC et de laisser le canton gérer ces 209 000.-

Bullet, le 2 octobre 2022.

Le rapporteur

Louis Thévenaz



Les membres

Audrey Pétremand



Patrick Aubort

